

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 25 MARS 2024

N° D2024 018

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. B. REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

OBJET: ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu les articles D.521-10; D.521-12 du code de l'éducation

Vu la demande de l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain du 24 janvier 2024, sollicitant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 12 mars 2024 ;

Considérant que l'organisation du temps scolaire est depuis la rentrée de septembre 2018 sur 4 jours, selon les horaires suivants : 8h30-11h30 et 13h30-16h30,

Considérant que l'inspectrice de l'académie demande au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires SPINOSA sur 4 jours avec les horaires suivants 08h30-11h30 et 13h30-16h30 à compter de l'année scolaire 2024-2025 ;

- **INVITE** le Maire à transmettre cet avis à l'inspectrice d'académie des services de l'Education Nationale de l'Ain.



Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY

Handwritten signature of Bernard REY in black ink.

Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Handwritten signature of Florent PATIN in black ink.

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 29/03/2024